



2018 —
2023

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Adoptée le 14 décembre 2018

INTRODUCTION

La planification stratégique 2018-2023 du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) propose une vision commune pour l'ensemble des Organismes de bassins versants (OBV) du Québec sur un horizon de 5 ans. Elle identifie des orientations et des objectifs permettant de relever les grands défis auxquels font face les OBV du Québec, de même que des pistes d'actions que le ROBVQ propose de mettre en œuvre dans les cinq prochaines années. Étant donné le statut du ROBVQ de partenaire privilégié du gouvernement du Québec pour la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, cette planification stratégique s'inscrit en complémentarité à la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) et son premier plan d'action qui couvre la même période. La planification stratégique 2018-2023 sera mise en œuvre par une succession de cinq plans d'action annuels du ROBVQ, présentés lors des assemblées générales annuelles.



Mission

Rassembler les Organismes de bassins versants du Québec afin de favoriser la gouvernance de l'eau dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans une perspective de développement durable.



Vision 2023

Les OBV du Québec et le ROBVQ sont des **intervenants incontournables, crédibles et fiables**, impliqués activement dans l'**élaboration et la mise en œuvre de solutions concertées** pour relever les grands défis en gestion de l'eau.

Mandats

1. Promouvoir les grands principes de la gouvernance et de la gestion intégrée et concertée de l'eau, des écosystèmes aquatiques et des autres ressources par bassin versant.
2. Soutenir la mise en place et le fonctionnement des organismes de bassins versants au Québec.
3. Représenter les organismes de bassins versants auprès des instances nationales, provinciales et internationales et des autres partenaires impliqués dans la gestion concertée de l'eau.
4. Défendre les intérêts communs des membres.
5. Favoriser l'échange d'information entre les membres du Regroupement.
6. Élaborer et diffuser des outils de gouvernance et de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
7. Développer pour les membres des collaborations et des partenariats financiers afin de réaliser des actions des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants.
8. Développer et coordonner des programmes destinés à ses membres réguliers.
9. Développer des services pour les membres réguliers.

Valeurs

Les valeurs guidant le ROBVQ sont les suivantes :

- **Équité** envers ses membres, ses partenaires et son équipe de salariés et bénévoles ;
- **Intégrité et transparence** dans ses modes de fonctionnement interne et avec ses partenaires ;
- **Respect et reconnaissance** de l'apport de ses membres, de ses partenaires et de son équipe de salariés et de bénévoles, de leurs mandats et de leur contribution à une gestion intégrée des ressources en eau ;
- **Ouverture d'esprit** face aux nouvelles idées et à la créativité dans les façons de faire de ses membres, ses partenaires et son équipe de salariés et bénévoles ;
- **Autonomie** : l'organisation respecte et encourage l'autonomie professionnelle de ses membres, elle favorise leur responsabilisation et facilite leurs initiatives ;
- **Rigueur** dans la qualité du travail effectué.



ORIENTATION 1

Accroître la reconnaissance et la crédibilité des OBV du Québec et du ROBVQ

Objectifs

- 1.1 Les travaux des OBV sont considérés dans les outils de planification territoriale provinciaux et régionaux (prioritairement les SAD, les PRMH et les PMAD).
- 1.2 Les rôles des OBV en matière de protection des sources d'eau potable et de gestion intégrée des risques d'inondation sont précisés dans les publications gouvernementales.
- 1.3 Les rôles et réalisations des OBV et du ROBVQ sont valorisés et reconnus par les partenaires provinciaux et régionaux (particulièrement municipaux).
- 1.4 Les réalisations des OBV et du ROBVQ rayonnent et sont connues par une part croissante du public.
- 1.5 Les réalisations du ROBVQ sont valorisées auprès des OBV.
- 1.6 Le cadre légal et réglementaire de tous les ministères concernés soutient la GIRE.
- 1.7 Les connaissances du public sur les grands dossiers en gestion de l'eau sont renforcées.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 1)

- Soutenir la modification du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de: (1) permettre aux OBV d'être signataires des analyses de vulnérabilité et (2) préciser les modalités d'harmonisation entre les PDE et les plans de protection des sources.
- Promouvoir les rôles que les OBV peuvent jouer en matière de gestion intégrée des risques d'inondation (identifiés aux recommandations du ROBVQ en GIRI).
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de positionnement auprès des acteurs municipaux, dont la première phase cible la thématique de la lutte aux changements climatiques.
- Développer et assurer la mise en œuvre d'un plan de communication « Les OBV du Québec » - phase 2.
- Participer à l'élaboration des règlements de mise en œuvre de la LQE et à la refonte de la PPRLPI.
- Élaborer et mettre en œuvre une campagne provinciale de sensibilisation sur l'utilisation durable de l'eau avec Réseau Environnement et le C.I.Eau.



ORIENTATION 2

Développer l'expertise et les savoir-faire des OBV du Québec sur les grands dossiers en gestion de l'eau

Objectifs

- 2.1 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de conservation des milieux humides et hydriques.
- 2.2 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de prévention et de documentation des aléas fluviaux.
- 2.3 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de protection des sources d'eau potable.
- 2.4 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de gestion durable des eaux pluviales.
- 2.5 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière d'adaptation aux changements hydroclimatiques.
- 2.6 Les OBV et le ROBVQ développent leurs connaissances quant à la gestion des eaux souterraines de leur territoire.
- 2.7 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de pratiques agroenvironnementales.
- 2.8 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de préservation et de restauration de milieux aquatiques.
- 2.9 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de santé des lacs.
- 2.10 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de concertation, de participation publique et de médiation.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 2)

- Assurer la formation, le transfert de connaissances et la mise en valeur des compétences au sein du réseau des OBV en matière de réalisation et/ou d'accompagnement pour la réalisation de plans régionaux des milieux humides et hydriques.
- Promouvoir la réalisation de plans d'action pour la prévention des inondations, coordonnée par les OBV du Québec.
- Proposer un programme de formation destiné aux OBV sur la réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.
- Développer un contenu de formations régionales en GDEP, en collaboration avec Réseau Environnement et le MELCC.
- Tenir un grand Forum des collectivités résilientes.
- Appuyer activement le MELCC dans la mise en œuvre d'un projet pilote sur les pratiques agroenvironnementales à l'échelle du bassin.



ORIENTATION 3

Consolider un réseau dynamique pour la GIRE

Objectifs

- 3.1 Le ROBVQ souligne les réalisations des OBV et des acteurs de l'eau en matière de gestion intégrée de la ressource eau.
- 3.2 Les OBV et acteurs ciblés alimentent les plates-formes de partage d'information.
- 3.3 Le ROBVQ recueille, référence et diffuse l'information en matière de GIRE à ses membres et partenaires.
- 3.4 Le ROBVQ est actif sur les initiatives provinciales et nationales de concertation sur les grands dossiers en gestion de l'eau.
- 3.5 Les OBV du Québec font partie d'une communauté de pratiques à laquelle ils contribuent.
- 3.6 Le ROBVQ entretient des collaborations actives avec les grands réseaux de recherche.
- 3.7 Le ROBVQ représente les OBV du Québec dans la communauté internationale de la GIRE.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 3)

- Assurer la coordination provinciale récurrente des activités du Mois de l'eau.
- Assurer la promotion et une animation continue du Répertoire et accompagner les utilisateurs dans leur utilisation.
- Participation active au Conseil québécois de l'eau.
- Renforcer la représentation des OBV du Québec dans les initiatives de concertation nationale (conservation autorités, freshwater alliance, etc.).
- Attribuer la responsabilité de l'animation de communautés de pratiques pour des enjeux importants en gestion de l'eau (orientation 2) à des employés d'OBV volontaires et disposant d'une expertise.
- Participer au Réseau Québec Maritime.
- Participer au comité de programme ressource hydrique d'Ouranos.
- Assurer une participation d'un représentant des OBV du Québec aux événements clés de la GIRE à l'échelle internationale (Forums et congrès mondiaux de l'eau, AGA du RIOB, Association canadienne des ressources hydriques, etc.).



ORIENTATION 4

Renforcer les structures organisationnelles des OBV et du ROBVQ

Objectifs

- 4.1 Le financement statutaire des OBV et du ROBVQ au-delà de 2021 est pérenne et suffisant pour remplir efficacement les mandats qui leur sont attribués.
- 4.2 Le ROBVQ et les OBV ont à leur disposition un personnel stable, compétent et motivé.
- 4.3 Le ROBVQ et les OBV sont dotés de conseils d'administration mobilisés, proactifs et efficaces.
- 4.4 La structure organisationnelle du ROBVQ est renforcée, afin de faire face au contexte de croissance.
- 4.5 Le ROBVQ appuie le renforcement de la structure organisationnelle des OBV dans un contexte de croissance.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 4)

- Entretenir une relation de confiance et de partenaire privilégié avec les élus du gouvernement du Québec.
- Appuyer les OBV pour une reddition de comptes claire et probante pour la période actuelle de leur convention de financement.
- Tenir un minimum d'un Rendez-vous des OBV par année et favoriser la participation d'au moins un représentant par OBV.
- Tenir un minimum d'une série d'ateliers régionaux par année en soutien aux mandats des OBV identifiés dans leurs conventions.
- Contribuer aux formations universitaires sur la GIRE.
- Mettre à jour l'ensemble des politiques organisationnelles du ROBVQ.
- Mettre en place un programme de formation continue de la main-d'œuvre axé sur le développement des compétences scientifiques, mais aussi sur le développement des aptitudes de gestion, communication, collaboration, etc.
- Favoriser le partage entre OBV de politiques organisationnelles et de ressources.
- Mettre à jour la boîte à outils destinée aux administrateurs d'OBV.



ORIENTATION 5

Appuyer la promotion, la mise en œuvre et le suivi des PDE

Objectifs

- 5.1 La mise en œuvre d'une majorité des actions des PDE adoptés en 2014-16, associées aux problématiques prioritaires, est amorcée.
- 5.2 Les plans directeurs de l'eau et les actions qu'ils contiennent évoluent de façon dynamique.
- 5.3 Les OBV disposent d'outils performants de suivi de la mise en œuvre des PDE.
- 5.4 L'information contenue dans les PDE est accessible sur une plate-forme centralisée.
- 5.5 Les OBV mettent en œuvre, documentent et évaluent une stratégie de concertation/mobilisation et de promotion des PDE.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 5)

- Coordonner le programme Affluents Maritime 2018-2020.
- Obtenir la coordination du programme de mise en œuvre des PDE prévu au budget du MELCC.
- Encourager l'ensemble des ministères concernés à mettre en place des programmes financiers soutenant la mise en œuvre d'actions des PDE dans leurs champs de compétence.
- Produire, en collaboration avec le MELCC, des lignes directrices sur la prochaine génération de PDE.
- Développer la base de données PDE et soutenir les OBV dans son utilisation.
- Proposer aux OBV une démarche d'élaboration de stratégies de mobilisation, de concertation et de promotion des PDE.



ORIENTATION 6

Soutenir le déploiement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur l'ensemble du Québec

Objectifs

- 6.1 Les Tables de concertation régionale (TCR) sont implantées sur l'ensemble des 12 tronçons du Saint-Laurent et disposent du soutien nécessaire à la réalisation de leurs mandats.
- 6.2 Les processus de GIRE au Québec sont harmonisés.
- 6.3 Un modèle de GIRE adapté au Nord-du-Québec est développé et sa mise en œuvre est amorcée.
- 6.4 Le ROBVQ appuie le développement d'initiatives de gestion transfrontalière.
- 6.5 Un modèle de GIRE souterraine est développé et implanté.

Pistes d'actions (liste complète à l'annexe 6)

- En collaboration avec Stratégies Saint-Laurent, revendiquer la mise en place des TCR manquantes.
- En complémentarité à Stratégies Saint-Laurent, offrir du soutien technique aux TCR qui en font la demande (ex. conseils pour le PGIR ou pour la démarche participative).
- En partenariat avec Stratégies Saint-Laurent, intégrer les TCR et le PGIR au projet de base de données des PDE.
- Collaborer avec le MELCC dans leurs démarches de déploiement de la GIRE sur le territoire d'Eeyou-Istchee Baie-James.
- Proposer au MELCC d'identifier des ressources en soutien aux initiatives transfrontalières.
- Effectuer une revue internationale des approches de gestion intégrée des eaux souterraines.
- Soutenir la mise en place de tables de concertation spécifiques aux enjeux des eaux souterraines par les OBV.



ANNEXE 1

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 1

ORIENTATION 1: Accroître la reconnaissance et la crédibilité des OBV du Québec et du ROBVG

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
1.1 Les travaux des OBV sont considérés dans les outils de planification territoriale provinciaux et régionaux (prioritairement les SAD, les PRMHH et les PMAD).	Nb. de MRC ou Villes-MRC qui considèrent les travaux des OBV dans au moins un de leurs outils de planification territoriale.	51 MRC ou Villes-MRC considèrent les travaux des OBV (50%) en 2023.	<p>Soutenir le développement de collaborations directes entre les aménagistes régionaux et les OBV, en collaboration avec l'AARQ.</p> <p>S'assurer que la prise en considération du contenu des PDE soit analysée au dépôt des PRMHH.</p> <p>S'assurer que le contenu des PDE soit pris en considération lors de l'émission d'une autorisation environnementale (LQE 31.76. et 6.0.4.).</p> <p>S'assurer que la prise en considération du contenu des PDE fasse partie des OGAT (SQE 7.3.3).</p>
	Intégration des notions de gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans les objectifs gouvernementaux en aménagement du territoire.	Intégré en 2023.	S'assurer que le contenu des PDE soit pris en considération lors de l'analyse des SAD, PMAD et RCI par le gouvernement du Québec.
1.2 Les rôles des OBV en matière de protection des sources d'eau potable et de gestion intégrée des risques d'inondation sont précisés dans les publications gouvernementales.	La réglementation prévoit que les OBV du Québec sont autorisés à réaliser et à signer des analyses de vulnérabilité des sources et des plans de protection.	Intégré en 2023.	<p>Soutenir la modification du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de : (1) permettre aux OBV d'être signataires des analyses de vulnérabilité et (2) préciser les modalités d'harmonisation entre les PDE et les plans de protection des sources.</p> <p>S'assurer que le guide d'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques prévoit une collaboration OBV-MRC.</p> <p>S'assurer que le guide d'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable favorise une collaboration active des OBV.</p> <p>Mettre en valeur les compétences des OBV en matière de réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.</p>
	Nb. de publications gouvernementales précisant les rôles des OBV en matière de GIRI.	Au moins une publication gouvernementale en 2013.	Promouvoir les rôles que les OBV peuvent jouer en matière de gestion intégrée des risques d'inondation (identifiés aux recommandations du ROBVG en GIRI).
1.3 Les rôles et réalisations des OBV et du ROBVG sont valorisés et reconnus par les partenaires provinciaux et régionaux (particulièrement municipaux).	Nb. de partenaires impliqués dans les réalisations identifiées au plan directeur de l'eau (sur la base des formulaires de reddition de compte au MELCC ou de la BD PDE).	Croissance de 50% entre 2018 et 2023.	Publier régulièrement le bulletin Tempo et en faire la promotion dans nos réseaux de partenaires.
			Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de positionnement auprès des acteurs municipaux, dont la première phase cible la thématique de la lutte aux changements climatiques.
			Participer activement au Conseil québécois de l'eau (SQE 7.1.3).
			Renforcer les collaborations avec l'AGRCQ, notamment en matière d'hydrodynamique et de restauration des cours d'eau et de documentation des obstructions.
			Soutenir les OBV qui entreprennent des positionnements dans les outils de promotion municipale (prix, publications, etc.).

ORIENTATION 1: Accroître la reconnaissance et la crédibilité des OBV du Québec et du ROBVQ

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
1.4 Les réalisations des OBV et du ROBVQ rayonnent et sont connues par une part croissante du public.	Nb. de mentions du ROBVQ dans les médias annuellement.	Croissance de 30 % entre 2018 et 2023.	Renforcer les relations médias du ROBVQ. Poursuivre le développement des réseaux sociaux. Développer et assurer la mise en œuvre d'un plan de communication « Les OBV du Québec » – phase 2.
	Nb. d'abonnés aux réseaux sociaux du ROBVQ.	Croissance de 30 % entre 2018 et 2023.	Développer et réaliser une campagne avec au moins un média grand public (ex. Météo média).
	Nb. de mentions des OBV dans les médias annuellement.	Croissance de 30 % entre 2018 et 2023.	
	Nb. d'abonnés aux réseaux sociaux des OBV (sondage annuel aux OBV).	Croissance de 30 % entre 2018 et 2023.	
1.5 Les réalisations du ROBVQ sont valorisées auprès des OBV.	Nb. d'OBV qui jugent « bien » ou « très bien » connaître les principales réalisations du ROBVQ.	35 OBV en 2023.	Rejoindre directement plus de clientèles au sein des OBV (chargés de projets, administrateurs) pour les communications les concernant.
			Prévoir une mise à jour sur les actions du ROBVQ lors des rassemblements du réseau.
			Assurer une refonte du site web du ROBVQ pour accroître l'accessibilité aux informations.
1.6 Le cadre légal et réglementaire de tous les ministères concernés soutient la GIRE.	% de nouveaux cadres légaux et réglementaires qui répondent aux principales recommandations du ROBVQ.	75 % des nouveaux cadres légaux et réglementaires.	Appuyer une révision de la PPRLPI (SQE 3.1.1).
			Participer à l'élaboration des règlements de mise en œuvre de la refonte de la LQE.
			Favoriser l'adoption d'une politique/vision nationale en aménagement du territoire et urbanisme qui considère une gestion intégrée de l'eau (Alliance Ariane).
			Appuyer le mouvement pour une Politique québécoise de l'architecture et s'assurant que la gestion intégrée de l'eau y soit considérée.
1.7 Les connaissances du public sur les grands dossiers en gestion de l'eau sont renforcées.	Les indicateurs et cibles seront déterminés lors de la planification de la campagne.		Élaborer et mettre en œuvre une campagne provinciale de sensibilisation sur l'utilisation durable de l'eau avec Réseau Environnement et le CIEau (SQE 5.1.4).





ANNEXE 2

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 2

ORIENTATION 2: Développer l'expertise et les savoirs faire des OBV du Québec sur les grands dossiers en gestion de l'eau

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
2.1 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de conservation des milieux humides et hydriques.	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	70 % en 2021. 90 % en 2023.	<p>Assurer la formation, le transfert de connaissances et la mise en valeur des compétences au sein du réseau des OBV en matière de réalisation et/ou d'accompagnement pour la réalisation de plans régionaux des milieux humides et hydriques.</p> <p>Proposer des outils et/ou méthodes aux OBV concernant : (1) l'élaboration d'objectifs de conservation et (2) l'identification des milieux d'intérêt pour la protection, la restauration et la création.</p> <p>Renforcer les mécanismes d'acquisition et de partage de connaissances, notamment sur la localisation et la caractérisation des milieux humides.</p> <p>Renforcer les réseaux de collaboration pour la mise en œuvre de la loi avec le MELCC, les MRC, les CRE et les TCR.</p>
2.2 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de prévention et de documentation des aléas fluviaux.	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	60 % en 2021. 75 % en 2023	<p>Maintenir et développer la collaboration avec les ministères impliqués en matière de prévention, gestion et documentation des risques d'inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer activement à la mise en œuvre d'INFO-Crue (SQE 3.2.2, 3.2.3 et 6.2.4) ; - participer à la documentation de l'état morphologique des cours d'eau grâce à des outils tels que les unités écologiques aquatiques (UEA) ou l'indice de qualité morphologique (IQM) ; - structurer et pérenniser le réseau de collecte de données sur les épisodes d'inondation (MSP). <p>Assurer des suivis réguliers aux OBV quant aux 47 recommandations en matière de gestion intégrée des risques d'inondation et à leur mise en application.</p> <p>Promouvoir la réalisation de plans d'action pour la prévention des inondations, coordonnée par les OBV du Québec.</p> <p>Appuyer les OBV qui souhaitent entreprendre différentes actions de soutien à leurs municipalités en matière de sensibilisation, de prévention, de documentation et d'évaluation des risques associés aux aléas fluviaux.</p>
2.3 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de protection des sources d'eau potable (SQE 1.1).	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	60 % en 2021. 75 % en 2023.	<p>Assurer le partage de modèles d'offres de services entre OBV.</p> <p>Proposer un programme de formation destiné aux OBV sur la réalisation d'analyses de vulnérabilité.</p> <p>Favoriser le transfert des connaissances en matière d'analyses de vulnérabilité.</p> <p>Faciliter l'accès à des ressources en hydrogéologie pour les OBV : proposer une liste d'hydrogéologues prêts à collaborer avec les OBV.</p>
2.4 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de gestion durable des eaux pluviales (SQE 3.1.2).	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	50 % en 2021. 70 % en 2023.	<p>Produire et mettre à jour un guide d'accompagnement de l'autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales.</p> <p>Soutenir Réseau Environnement dans le développement du programme d'excellence en gestion durable des eaux pluviales.</p> <p>Développer un contenu de formations régionales en GDEP, en collaboration avec Réseau Environnement et le MELCC.</p> <p>Maintenir une expertise sur le sujet au ROBVQ, notamment sur les mesures à l'échelle du bassin (aménagement du territoire, milieu agricole et forestier).</p>

ORIENTATION 2: Développer l'expertise et les savoirs faire des OBV du Québec sur les grands dossiers en gestion de l'eau

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
2.5 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière d'adaptation aux changements hydroclimatiques.	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	50 % en 2021. 70 % en 2023.	<p>Tenir un Grand forum des collectivités résilientes.</p> <p>Assurer la continuité de la Rés-Alliance au-delà de 2020.</p> <p>Favoriser l'adhésion des OBV du Québec et de leurs collectivités partenaires à la Rés-Alliance.</p> <p>Formation et accompagnement des OBV pour le développement de cette compétence dans leurs équipes.</p>
2.6 Les OBV et le ROBVQ développent leurs connaissances quant à la gestion des eaux souterraines de leur territoire (SQE 1.2.1).	Nb. d'OBV qui jugent leurs compétences « suffisantes » pour assurer une gestion intégrée des eaux souterraines	50 % en 2023.	<p>Maintenir et renforcer la collaboration avec le Réseau québécois sur les eaux souterraines, notamment en matière de transfert de connaissances.</p> <p>Proposer un modèle de structuration d'une section sur les eaux souterraines dans les PDE, intégrant notamment les données du PACES.</p>
2.7 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de pratiques agroenvironnementales (SQE 1.4).	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	50 % en 2021. 70 % en 2023.	<p>Appuyer activement le MELCC dans la mise en œuvre d'un projet pilote sur la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales à l'échelle du bassin (SQE 1.4.1, 1.4.2).</p> <p>Renforcer la complémentarité entre les OBV et les clubs conseils en agroenvironnement.</p> <p>Collaborer avec le MAPAQ pour la valorisation des projets collectifs par bassin versant en milieu agricole.</p> <p>Favoriser l'implication des OBV dans les projets collectifs soutenus par le programme Prime Vert du MAPAQ.</p>
2.8 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de préservation et de restauration de milieux aquatiques (SQE 2.1).	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	50 % en 2021. 70 % en 2023.	<p>Développer, en collaboration avec les OBV du Québec, des approches pour identifier des lieux prioritaires de restauration à l'échelle du bassin versant.</p> <p>Assurer une participation active des OBV aux projets de lutte à la prolifération des carpes asiatiques (SQE 2.4.3).</p>
2.9 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de santé des lacs.	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	50 % en 2021. 70 % en 2023.	<p>Adhérer à la coalition pour un programme sur le myriophylle à épi.</p> <p>Maintenir l'entente de collaboration active avec le GRIL.</p> <p>Proposer des formations en matière de lutte aux espèces aquatiques envahissantes en collaboration avec les partenaires spécialisés sur ce sujet (Ex. CQEEE) (SQE 2.4).</p> <p>Maintenir l'implication active du ROBVQ à la Coalition pour une Navigation responsable et durable.</p> <p>Soutenir le déploiement du réseau de surveillance volontaire des lacs.</p>
2.10 Les OBV et le ROBVQ disposent d'une expertise et de savoir-faire partagés en matière de concertation, de participation publique et de médiation.	Nb. d'OBV qui se jugent « suffisamment » ou « très » compétents.	75 % en 2021. 100 % en 2023.	<p>Mettre à jour la boîte à outils en participation citoyenne du ROBVQ.</p> <p>Offrir aux OBV des formations relevant des sciences sociales (Ex. collaboration avec les Premières Nations, conflits d'usages, sociologie de l'environnement, changement de comportements, etc.).</p>



ANNEXE 3

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 3

ORIENTATION 3: Consolider un réseau dynamique pour la GIRE

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions	
3.1	Le ROBVQ souligne les réalisations des OBV et des acteurs de l'eau en matière de gestion intégrée de la ressource eau.	Nb. de réalisations valorisées annuellement dans les outils du ROBVQ (Tempo, Répert'eau, Médias sociaux, Rdv des OBV, etc.).	40.	Assurer la coordination provinciale récurrente des activités du Mois de l'eau.
				Évaluer les possibilités de remettre les prix Misez Eau pour une quatrième édition.
3.2	Les OBV et acteurs ciblés alimentent les plates-formes de partage d'information.	Nb. de bonnes pratiques soumises sur le Répert'eau annuellement	15.	Assurer la promotion et une animation continue du Répert'eau et accompagner les utilisateurs dans leur utilisation.
				Évaluer l'intérêt des OBV pour la remise en route du répertoire d'expériences et en assurer une animation continue.
3.3	Le ROBVQ recueille, référence et diffuse l'information en matière de GIRE à ses membres et partenaires.	% des outils de diffusion du ROBVQ mis à jour entre 2018 et 2023.	100%.	Mettre à jour les outils d'information du ROBVQ (site web, alertes, fils d'information, bibliothèque, etc.) sur les plans technologiques et du contenu.
3.4	Le ROBVQ est actif sur les initiatives provinciales et nationales de concertation sur les grands dossiers en gestion de l'eau.	Nb. d'initiatives auxquelles participe le ROBVQ annuellement.	Croissance de 30 % entre 2018 et 2023.	Participation active au Conseil québécois de l'eau (SQE 7.1.3).
				Adhésion à l'Alliance Ariane.
				Participation au Blue accounting : source water initiative.
				Participation au comité sur la gestion durable des eaux pluviales de Réseau Environnement.
Renforcer la représentation des OBV du Québec dans les initiatives de concertation nationale (conservation authorities, freshwater alliance, etc.).				
3.5	Les OBV du Québec font partie d'une communauté de pratiques à laquelle ils contribuent.	Nb. d'OBV qui se jugent « actifs » ou « très actifs » dans la communauté de pratiques des OBV du Québec (sondage annuel).	70 % en 2021. 90 % en 2023.	Attribuer la responsabilité de l'animation de communautés de pratiques pour des enjeux importants en gestion de l'eau (orientation 2) à des employés d'OBV volontaires et disposant d'une expertise.
				Prévoir des ateliers de discussion entre OBV lors d'au moins un Rendez-vous des OBV/an.
				Prévoir une période de discussion en marge de toute assemblée générale des membres.
				Impliquer les OBV dans tout projet de mémoire du ROBVQ.
Assurer la mise sur pied d'un comité formé de membres du ROBVQ pour le développement de tout projet majeur.				

ORIENTATION 3: Consolider un réseau dynamique pour la GIRE

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions	
3.6	Le ROBVQ entretient des collaborations actives avec les grands réseaux de recherche.	Nb. de collaborations actives annuellement.	Augmentation de 30% entre 2018 et 2023.	Participer au Réseau Québec Maritime.
Participer au Consortium de recherche dédié à l'eau (SQE 6.3.1).				
Participer au comité de programme ressource hydrique d'Ouranos.				
Participer au comité aviseur du Centre Eau.				
S'impliquer activement dans le Réseau inondations (en cours de développement).				
Collaborer avec la Chaire de recherche en eau potable.				
Valoriser la collaboration de chercheurs individuels aux différents projets du ROBVQ.				
Développer une entente de partenariat avec le Centre des technologies de l'eau.				
			Maintenir une entente de collaboration avec le GRIL.	
3.7	Le ROBVQ représente les OBV du Québec dans la communauté internationale de la GIRE.	Cet objectif sera tributaire des opportunités financières. Aucune cible n'y est donc associée.		Tendre vers le bilinguisme dans les publications officielles du ROBVQ.
Assurer une participation d'un représentant des OBV du Québec aux événements clés de la GIRE à l'échelle internationale (Forums et congrès mondiaux de l'eau, AGA du RIOB, Association canadienne des ressources hydriques, etc.) selon les opportunités et les ressources financières disponibles.				
Renforcer la relation avec le ministère des relations internationales et la direction des affaires internationales du MELCC.				
Mettre en valeur les résultats des jumelages entre OBV, EPTB et Conservation Authorities.				
Tenir une cinquième édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau.				





ANNEXE 4

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 4

ORIENTATION 4: Renforcer les structures organisationnelles des OBV et du ROBVQ

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
4.1 Le financement statutaire des OBV et du ROBVQ au-delà de 2021 est pérenne et suffisant pour remplir efficacement les mandats qui leur sont attribués.	Financement annuel statutaire des OBV.	Minimum 240 k\$ annuellement, indexé au coût de la vie en 2021-22.	<p>Renforcer le comité conjoint MELCC-ROBVQ.</p> <p>Entretiens une relation de confiance et de partenaire privilégié avec les élus du gouvernement du Québec.</p> <p>Proposer des stratégies aux OBV pour promouvoir leurs réalisations auprès des élus provinciaux.</p> <p>Appuyer les OBV pour une reddition de comptes claire et probante pour la période actuelle de leur convention de financement.</p> <p>Assurer une reddition de comptes claire et probante pour la période actuelle de la convention de financement du ROBVQ.</p>
	Financement annuel statutaire du ROBVQ.	Minimum 350 k\$ annuellement, indexé au coût de la vie en 2021-22.	Identifier les attentes envers les OBV (dans les conventions, lois et règlements) et en évaluer l'adéquation avec le financement disponible.
4.2 Le ROBVQ et les OBV ont à leur disposition un personnel stable, compétent et motivé.	Nb. moyen d'années d'ancienneté des DG et chargés de projets.	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 8 ans pour un DG en 2023. - Plus de 5 ans pour un chargé de projets en 2023. 	Tenir un minimum d'un Rendez-vous des OBV par année et favoriser la participation d'au moins un représentant par OBV.
			Tenir un minimum d'une série d'ateliers régionaux par année en soutien aux mandats des OBV identifiés dans leurs conventions.
			Produire périodiquement un état de situation des OBV (aux 2 ans).
			Favoriser le partage entre OBV d'outils de gestion des ressources humaines.
			Identifier les besoins partagés en formation des nouveaux employés d'OBV et proposer des outils pour y répondre (ex. formation, boîte à outils, vidéos).
			Développer un cahier du directeur général d'OBV pour faciliter les entrées en poste.
			Contribuer aux formations universitaires sur la GIRE (ex. promouvoir les stages au sein des OBV, offrir des conférences, encadrer des étudiants de deuxième cycle.).
Faire la promotion de l'importance d'offrir de bonnes conditions de travail et avantages sociaux aux employés d'OBV.			

ORIENTATION 4: Renforcer les structures organisationnelles des OBV et du ROBVQ

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions
4.3 Le ROBVQ et les OBV sont dotés de conseils d'administration mobilisés, proactifs et efficaces.	Nb. d'OBV qui jugent leur CA « suffisamment » ou « très » - mobilisé - proactif - efficace	Pour chaque critère: 70 % en 2021. 85 % en 2023.	Inciter les OBV à consulter et utiliser les outils spécialisés en matière de gouvernance (CQSA, Espace OBNL, etc.). Mettre à jour la boîte à outils destinée aux administrateurs d'OBV.
4.4 La structure organisationnelle du ROBVQ est renforcée, afin de faire face au contexte de croissance.	% des éléments suivants réalisés: - politiques à jour; - organigramme clair; - charte salariale compétitive; - REER collectif; - gestion financière efficace.	100 %	Mettre à jour l'ensemble des politiques organisationnelles du ROBVQ. Créer une liste d'experts en soutien au ROBVQ et aux OBV par sujet. Selon les opportunités financières, prioriser les embauches suivantes: deuxième ressource en communications, chargé des services aux membres et adjoint administratif. Doter le ROBVQ de lignes directrices en matière de bénévolat, identifiant notamment les sujets sur lesquels leur contribution est souhaitée. Mettre en place un programme de formation continue de la main-d'œuvre axé sur le développement des compétences scientifiques, mais aussi sur le développement des aptitudes de gestion, communication, collaboration, etc.
4.5 Le ROBVQ appuie le renforcement de la structure organisationnelle des OBV dans un contexte de croissance.	% des OBV qui jugent leur structure organisationnelle « adéquate » ou « très adéquate ».	70 % en 2021. 90 % en 2023.	Proposer une formation aux administrateurs d'OBV sur leurs rôles, notamment en matière de politique organisationnelle. Partager les politiques organisationnelles du ROBVQ aux OBV. Favoriser le partage entre OBV de politiques organisationnelles. Favoriser le partage de ressources entre OBV.





ANNEXE 5

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 5

ORIENTATION 5: Appuyer la promotion, la mise en œuvre et le suivi des PDE

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions	
5.1	La mise en œuvre d'une majorité des actions des PDE adoptés en 2014-16, associées aux problématiques prioritaires est amorcée.	% des actions des PDE adoptés en 2014-16 inscrites à la base de données PDE et associées aux problématiques prioritaires pour lesquelles au moins une réalisation est en cours.	51% en 2023.	Les acteurs de l'eau disposent de ressources financières incitatives pour la mise en œuvre des PDE (SQE 7.3.1 et 7.3.2) : <ul style="list-style-type: none"> - coordonner le programme Affluents Maritime 2018-2020 ; - renouveler le programme Affluents Maritime pour la période 2020-2025 ; - obtenir la coordination du programme de mise en œuvre des PDE prévu au budget du MELCC ; - encourager l'ensemble des ministères concernés à mettre en place de programmes financiers soutenant la mise en œuvre d'actions des PDE dans leurs champs de compétence.
				Les OBV du Québec disposent d'un appui pour l'identification des problématiques prioritaires de leurs PDE.
5.2	Les plans directeurs de l'eau et les actions qu'ils contiennent évoluent de façon dynamique.	Nb. d'OBV qui effectuent des mises à jour annuelles de leur PDE.	100 % en 2023.	Produire, en collaboration avec le MELCC, des lignes directrices sur la prochaine génération de PDE.
				Outiller les OBV du Québec pour la réalisation de mises à jour annuelles du PDE, prévue à leur convention.
				Appuyer les OBV dans la structuration de plans d'action.
5.3	Les OBV disposent d'outils performants de suivi de la mise en œuvre des PDE.	% des OBV « satisfaits » ou « très satisfaits » des outils de suivi de la mise en œuvre des PDE qu'ils utilisent.	90 % en 2023.	Développer la base de données PDE et soutenir les OBV dans son utilisation.
				Appuyer le développement des outils de reddition de comptes du MELCC.
				Participer au déploiement des réseaux de collecte de données (SQE 6.1, 6.2.1).
5.4	L'information contenue dans les PDE est accessible sur une plateforme centralisée.	Nb. de PDE intégrés à la base de données commune.	25 en 2021. 40 en 2023.	Développer la base de données PDE avec un contrôle des accès grand public.
5.5	Les OBV mettent en œuvre, documentent et évaluent une stratégie de concertation/ mobilisation et de promotion des PDE.	Nb. d'OBV disposant d'une stratégie de concertation.	50 % en 2021. 100 % en 2023.	Inscrire le développement d'une stratégie de concertation et de promotion dans les livrables attendus des OBV dans leur prochaine convention.
		Nb. d'OBV effectuant un suivi de leur stratégie de concertation.	80 % en 2023.	Proposer aux OBV une démarche d'élaboration d'une stratégie de concertation et de promotion.
		Nb. d'OBV effectuant une évaluation de leur stratégie de concertation	70 % en 2023.	



ANNEXE 6

Tableau détaillé des objectifs et pistes d'actions pour l'orientation 6

ORIENTATION 6 : Soutenir le déploiement de la GIRE sur l'ensemble du Québec

Objectif	Indicateur(s)	Cible	Pistes d'actions	
6.1	Les Tables de concertation régionale (TCR) sont implantées sur l'ensemble des 12 tronçons du Saint-Laurent et disposent du soutien nécessaire à la réalisation de leurs mandats (SQE 7.1).	Nb. de TCR implantées.	12 en 2021.	En collaboration avec Stratégies Saint-Laurent, revendiquer la mise en place des TCR manquantes.
				Appuyer la structuration des nouvelles TCR lorsque nécessaire.
6.2	Les processus de GIRE au Québec sont harmonisés.	Indicateurs et cibles à déterminer en collaboration avec Stratégies Saint-Laurent.		En complémentarité à Stratégies Saint-Laurent, offrir du soutien technique aux TCR qui en font la demande (ex. conseils pour le PGIR ou pour la démarche participative).
				En partenariat avec Stratégies Saint-Laurent, intégrer les TCR et le PGIR au projet de base de données des PDE.
6.3	Un modèle de GIRE adapté au Nord-du-Québec est développé et sa mise en œuvre est amorcée (SQE 7.1).	Nb. d'initiatives de GIRE en cours d'implantation dans le Nord-du-Québec.	Au moins une en 2023.	Collaborer avec le MELCC dans leurs démarches de déploiement de la GIRE sur le territoire d'Eeyou-Istchee Baie-James.
				Regrouper les OBV qui bordent le territoire nordique afin de les impliquer dans cette collaboration.
6.4	Le ROBVQ appuie le développement d'initiatives de gestion transfrontalière.	Nb. d'OBV qui participent à au moins une initiative de gestion transfrontalière (sondage annuel).	6 en 2021. 10 en 2023.	Obtenir l'autorisation du MELCC pour les OBV transfrontaliers d'investir dans des collaborations transfrontalières.
				Proposer au MELCC d'identifier des ressources en soutien aux initiatives transfrontalières.
6.5	Un modèle de GIRE souterraine est développé et implanté.	Nb. d'OBV qui considèrent qu'une gestion intégrée des eaux souterraines « adéquate » ou « optimale » est réalisée sur leur territoire.	50 % en 2023.	Proposer l'intégration des PACES à l'atlas géomatique.
				Proposer un arrimage des données issues du RPEP (eau souterraine) et des PACES.
				Effectuer une revue internationale des approches de gestion intégrée des eaux souterraines.
				Soutenir la mise en place de tables de concertation spécifiques aux enjeux des eaux souterraines par les OBV.



ROBVQ

Regroupement des Organismes
de Bassins Versants du Québec